

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 20 JANVIER 2010**

Madame le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h40.

Elle propose Mlle Amélie VAN ELST comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Mlle Amélie VAN ELST procède à l'appel :

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, MM ALLOUCHE, BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, SAVY.

PROCURATIONS : Mme PLAYS en faveur de Mme ROMÉRO
Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. COMBE
M. CARILLO en faveur de M. BOUISSEREN
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
Mme BOULANGÉ en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : M. PAUL, Mme CONFAIS, M. PLANCHERON

**I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14
DECEMBRE 2009**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 est adopté à l'unanimité des suffrages.

**II – COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS
LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

Décision 2009/37 :

Article 1 :

Les décisions 8/30 du 21/10/2008, 8/31 du 23/10/2008, 8/32 du 23/10/2008 et 8/33 du 23/10/2008 sont rapportées à compter du 1^{er} janvier 2010

Article 2 :

A compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs de location repris ci-dessous seront appliqués

HERRAULT	DEBRUNELIS	Terrasse Couverte	COURPOUYRAN	BAZILLE
2010	2010	2010	2010	2010

Location

Pour les Juvignacois					
en semaine	500 €	1 000 €	500 €	700 €	500 €
le week-end	750 €	1 250 €	750 €	1 000 €	750 €
Pour les personnes "extérieures" à Juvignac					
en semaine	1 500 €	2 500 €	1 000 €	2 000 €	1 500 €
le week-end	1 500 €	3 000 €	1 500 €	2 500 €	1 500 €
Pour les associations ayant leur siège social à Juvignac					
assemblée générale	Non autorisée	gratuité	Non autorisée	gratuité	gratuité
location en semaine	500 €	1 000 €	500 €	700 €	500 €
location le week end	750 €	1 250 €	750 €	1 000 €	750 €
1ère location au-delà	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné
	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné
Pour les associations n'ayant pas leur siège social à Juvignac					
assemblée générale	Non autorisée	Non autorisée	1 500 €	2 000 €	1 500 €
location en semaine	Non autorisée	Non autorisée	1 500 €	2 000 €	1 500 €
location le week end	Non autorisée	Non autorisée	2 000 €	2 500 €	2 000 €
Pour toutes manifestations, expositions, spectacles, expositions-ventes générant des recettes					
location en semaine	1 000 €	2 000 €	Non autorisée	2 500 €	1 000 €
location le week end	1 500 €	2 500 €	Non autorisée	2 500 €	1 500 €
Occupation à l'année par des prestataires se faisant payer leur cours	2 500 €	2 500 €	1 500 €	3 000 €	2 500 €
Pour les concours organisés et par jour					
par l'Etat et les Collectivités locales	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné
par d'autres organismes	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné	abandonné
Etat, collectivités locales et autres	Non autorisée	2 000 €	Non autorisée	3 000 €	1 500 €

caution

Juvignacois	égale au prix de location				
tous les autres cas					

Article 3 :

L'attribution des salles se fera, après réception d'un courrier de demande :

- en fonction de l'ordre d'arrivée chronologique des demandes.
- dans la limite d'une location par an et par bénéficiaire. Les assemblées générales des associations ne sont pas comptabilisées.

Article 4 :

Pour les locations en semaine, les états des lieux auront lieu :

- Pour l'entrée : dans l'après-midi du jour précédant la location
- Pour la sortie : dans la matinée suivant le jour de location

Pour les week-ends, ils se dérouleront :

- Pour l'entrée : le vendredi après-midi
- Pour la sortie : le lundi matin

Cet article s'appliquera même en cas de fête légale

Article 5 :

Les associations dont le siège social est à Juvignac pourront bénéficier, dans la limite des disponibilités et en dehors des mois de mai et juin, d'une gratuité de salle pour la tenue de leur assemblée générale.

Par dérogation à l'article 3 de la présente décision, il est admis que les associations dont la demande de salle pour leur assemblée générale n'aura pu être satisfaite l'année considérée seront prioritaires l'année suivante.

Article 6 :

Le personnel communal bénéficiera d'une gratuité par période de 3 ans pour les événements suivants :

- Mariage de l'agent
- Baptême d'un enfant de l'agent
- Communion solennelle d'un enfant de l'agent

Article 7 :

Dans tous les cas, même pour les mises à disposition gratuite de salle, un état des lieux sera réalisé et une caution réclamée.

Décision 2009/38 : Régie centrale de recettes – tarifs marché de Noël

Vu la décision du maire n°20 en date du 27 mai 2009 fixant un tarif dégressif pour la location d'un emplacement à l'occasion du « Marché de Noël » de Juvignac, il est décidé d'augmenter les tarifs dégressifs pour la location de 3 jours d'un emplacement de 9 m² sous chapiteau, à l'occasion du Marché de Noël situé sur les allées de l'Europe, de la façon suivante :

- 1 tente : 200,00 €
- 2 tentes : 375,00 €
- 3 tentes : 525,00 €
- 4 tentes : 650,00 €

Décision 2009/39 : Fourniture en mobilier de la crèche « multi accueil Petit Prince » de la collectivité

Il est décidé de conclure, à l'issue d'un marché à procédure adaptée ouvert, un marché conformément à l'article 28 du code des marchés publics, avec SAS MATHOU à 12850 Onet Le Château un marché de fournitures « mobilier crèche multi accueil Petit Prince » pour un montant de 54 002,82 € H.T. soit 64 587,37 € TTC.

Décision 2009/40 : Emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel

Article 1^{er} :

La réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc aux conditions suivantes :

- Profil du prêt : versement constant
- Durée : 120 mois
- Montant : 1 100 000 €
- Périodicité : trimestrielle
- Versement constant au taux initial de 2.314 %
- Intérêts : 135 299.20 €
- Mode de paiement des intérêts : à terme échu
- Frais de dossier : néant
- Coût total du crédit : 135 399.20 €
- Taux effectif global : 2.314 %
- Versement constant : 30 884, 98 € pour la 1^{ère} échéance
- Nature du taux : variable

- Taux indexé sur EURIBOR 3 MOIS INSTANTANE SEC

Article 2 :

Madame Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de JUVIGNAC est autorisée à signer le contrat et habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet

Décision 2009/41 : Tables et chaises : tarifs de location

Article 1^{er} :

Dans la limite des disponibilités, des tables et des chaises pourront être mises gratuitement à la disposition des particuliers qui en feront la demande

Article 2 :

Le retrait des matériels se fera aux Services Techniques, allée de la Plaine, aux jours et heures ouvrables. Ce retrait sera facturé 15 € quelque soit la nature ou la quantité du mobilier et pour une durée de 3 jours. Toute restitution hors délai sera facturée au tarif de 50 € par jour de retard.

Article 3 :

L'utilisation du matériel est strictement limitée au territoire communal

Article 4 :

Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010

Article 5 :

M. le Directeur des Services Techniques, le Régisseur de recettes sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Décision 2010/01 : Location de salles – année 2010

Vu la décision n°09/37 en date du 10 décembre 2009, il est décidé :

Article 1^{er} :

Dans la décision n°09/37 sus énoncée, le mot « assemblée générale » est remplacé par « assemblée générale ou spectacle de fin d'année ».

Le reste demeure sans changement.

Décision 2010/02 : Local à usage de garage

Vu la décision n°08/34 du 23 octobre 2008, fixant les tarifs de location

Vu la décision n° 12 du 14 mai 2004 attribuant à Monsieur Youssef FAILALI, un local à usage de garage, situé 91, rue des bergeronnettes, il est décidé d'annuler la décision n°12 du 14 mai 2004 sus énoncée, et d'affecter un local à usage de garage, situé 91, rue des bergeronnettes, à Monsieur Manuel CASTILLO à compter du 15 janvier 2010.

III - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le Maire

Il est proposé au Conseil municipal pour répondre aux besoins des services, d'autoriser Madame le Maire à conclure 4 contrats d'accompagnement à l'emploi sur la base de 35 heures et d'ouvrir au budget les crédits correspondants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

III - COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif 2010 de la Commune qui peut se résumer comme suit

COMMUNE

	Libellé	BP
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	8 963 245 €
011	Charges à caractère général	1 849 021 €
60611	Eau & Assainissement	194 850 €
60612	Energie-Electricité	170 000 €
60622	Carburants	17 930 €
60623	Alimentation	12 020 €
60628	Autres fournitures non stockées	3 930 €
60631	Fournitures d'entretien	19 000 €
60632	Fourniture de petit équipement	40 220 €
60633	Fournitures de voirie	48 000 €
60636	Vêtements de travail	9 800 €
6064	Fournitures administratives	18 845 €
6065	livres, disques, cassettes	729 €
6068	Autres matières & fournitures	28 700 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	462 175 €
6122	crédit-bail mobilier	51 880 €
6135	Locations mobilières	165 718 €
61521	Entretien des terrains	118 510 €
61522	Entretien bâtiments	47 000 €
61523	Entretien V.R.D	48 500 €
61551	Entretien matériel roulant	10 000 €
61558	entretien autres biens mobiliers	10 000 €
6156	Maintenance	83 460 €
616	Primes d'assurance	21 572 €
6182	Doc.générale & technique	8 595 €
6184	Vers. Org. Formation	15 615 €
6188	Autres frais divers	14 912 €
6218	autres personnels extérieurs	2 500 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	1 000 €
6226	Honoraires	22 500 €

6227	frais d'actes, de contentieux	2 500 €
6228	divers	20 000 €
6231	Annonces & insertions	11 000 €
6232	Fêtes & cérémonies	60 000 €
6236	Catalogues & imprimés	2 460 €
6238	Frais divers de publicité	1 000 €
6247	transports collectifs	11 040 €
6251	voyages & déplacements	4 500 €
6257	réceptions	11 700 €
6261	Frais affranchissement	8 595 €
6262	Frais de télécommunications	32 500 €
6281	Concours divers	3 465 €
6282	frais de gardiennage	9 300 €
62848	autres prestations	15 000 €
6288	autres services	0 €
63512	Taxes foncières	8 000 €
012	Charges personnel & frais assimilés	3 800 799 €
6331	Versement transport	40 298 €
6332	Cotisations au FNAL	11 025 €
6336	cotisations CNFPT-CDG	38 017 €
6338	Autres impôts & taxes	7 603 €
637	Autres impôts, taxes et vers.assimil.	3 802 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 874 225 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	72 232 €
64118	autres indemnités	288 927 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	338 349 €
64168	Autres	11 405 €
6451	URSSAF	413 622 €
6453	Cotisations caisses retraite	570 251 €
6454	ASSEDIC	19 008 €
6455	Cotisations assurances du personnel	91 240 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	266 €
6475	Médecine du travail	7 603 €
6488	Autres charges	3 422 €
64832	Fonds de compensation CPA	9 504 €
65	Autres charges de gestion courante	1 590 998 €
6531	indemnités élus	106 494 €
6532	frais mission des élus	1 500 €
6533	cotisations retraite des élus	3 621 €
6535	formation des élus	2 665 €
65372	cotisation au fond de financement de fin de mandat	0 €
6554	cotisations organisme de regroupement (démoustication)	7 000 €
6555	contributions CNFPT	29 000 €
6558	autres dépenses obligatoires	32 356 €

657361	Caisse des Ecoles	445 822 €
657362	CCAS	57 000 €
657363	Budgets annexes	697 679 €
6574	Subv fonct assoc & pers.privées	207 861 €
66	Charges financières	637 375 €
66111	intérêts réglés à l'échéance	650 700 €
66112	ICNE rattachés	-34 600 €
6615	Intérêts c/courant, dépôts	20 000 €
668	autres charges financières	1 275 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €
6714	Bourses et prix	2 000 €
673	titres annulés	
042	Opérations d'ordre entre sections	96 555 €
675	valeurs comptables des immo.cédées	
676	différence sur réalisations	
6811	immo.incorporelles & corporelles	96 555 €
68	Dotations aux amortissements	0 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	
014	Atténuation de produits	131 599 €
73961	Reversement aggro	99 445 €
73982	SRU	32 154 €
023	Virement de la section d'investissement	854 898 €
023	Virement section investissement	854 898 €
002	Résultat reporté	0 €
002	Résultat reporté	

	RECETTES de FONCTIONNEMENT	8 963 245 €
013	Atténuation de charges	183 390 €
6419	rembt. Rémun.personnel	183 390 €
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	1 534 036 €
7011	vente d'eau	57 500 €
70311	concessions cimetièrre	114 566 €
70321	droit de stationnement voie publique	15 000 €
70388	autres redevances & recettes	13 000 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	60 000 €
70632	Redev. & droits des serv.loisirs	100 000 €
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	20 000 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	4 000 €
70841	Mise à disposition de personnel budgets annexes	1 146 770 €
70872	rembt frais par budgets annexes	0 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	2 000 €
7088	Autres produits d'activités annexes	1 200 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €

722	Immobilisations corporelles	0 €
73	Impôts & taxes	5 898 194 €
7311	Contributions directes	4 636 970 €
7328	autres reversements fiscalité	14 000 €
7343	taxes sur les pylônes électriques	13 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	180 000 €
7362	Taxe de séjour	32 879 €
73681	Taxes/emplacements publicitaires	3 000 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	250 000 €
7388	autres taxes (terrains devenus constructibles)	768 345 €
74	Dotations & participations	1 179 667 €
7411	Dotations forfaitaires (DGF)	809 055 €
74121	Dotation solidarité rurale	59 276 €
74124	dotation péréquation	133 000 €
745	Dotation spéciale instituteurs	2 751 €
74718	autres	5 700 €
7473	Subv. Département	6 000 €
7478	autres organismes	20 000 €
74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	10 338 €
74834	Compensation taxes foncières	29 308 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	100 739 €
7488	Autres attrib & particip.	3 500 €
75	Autres produits & gestion courante	137 958 €
752	Revenus des immeubles	130 958 €
7551	excédent des budgets annexes (eau)	0 €
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	7 000 €
76	Produits financiers	0 €
762	revenus valeurs mob. Placement	0 €
764	revenus valeurs mob.placement	0 €
77	Produits exceptionnels	30 000 €
771	débit & pénalités reçus	0 €
775	produits de cessions d'immo	0 €
7788	Produits exceptionnels divers	30 000 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	
79	Transferts de charges	0 €
796	Transferts de charges	0 €
	Chapitres codifiés	0 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	
	Report résultat d'investissement (L 2311.6)	

INVESTISSEMENT

024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION		
DEPENSES		0 €
RECETTES		2 957 365 €
024	ventes de terrains	2 957 365 €

OPERATIONS NON AFFECTEES

DEPENSES		3 646 700 €
001	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	1 535 200 €
166	remboursement anticipé emprunts	2 000 000 €
16878	autres établissements	
2031	Frais d'études	99 500 €
2111	Terrains nus	
2118	autres terrains	
261	Participation SPLA	12 000 €
2313	immos en ours	
275	Dépôts & cautionnements versés	
RECETTES		1 989 119 €
001	solde exécution	
021	autofinancement prévisionnel	854 898 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
10222	FCTVA	394 267 €
10223	TLE	227 266 €
10228	Autres fonds globalisés	
1341	DGE	
1343	PAE	216 133 €
1641	Emprunts en euros	200 000 €
166	Refinancement de dette	
192	plus-value cession immo	
28031	amort frais études	11 154 €
2805	Concessions & droits similaires	669 €
28128	autres aménagements de terrains	767 €
28135	amort. Construct. & instal. Gén	362 €
28138	amort.autres construct.	275 €
281578	Autres mat. Voirie	756 €
28158	autres mat. Techniques	10 083 €

28182	matériel de transport	2 769 €
28183	matériel de bureau informatique	1 591 €
28184	meublier	20 588 €
28188	autres immos & amort	47 541 €

OP 28 - TRAVAUX MARTINET

DEPENSES		25 000 €
2111	Terrains nus	25 000 €
2318	autres immos corporelles	
RECETTES		0 €
1321	Subv Etat	
2111	Terrains nus	

OP 60 - AMENAGEMENT d'un CENTRE VILLE

DEPENSES		0 €
2031	études	
2313	immos en cours construction	
RECETTES		0 €
1343	PAE	
2115	terrains nus	

OP 61 - LES THERMES

DEPENSES		0 €
2031	Frais études	
2313	immos en cours construction	
2318	autres immos	
RECETTES		0 €
1325	Subvention Agglo	
2115	Terrains nus	

OP 74 - MAISON LE PETIT PRINCE ST EXUPERY

DEPENSES		0 €
1328	autres	
2031	frais études	
2313	immos en cours construction	0 €
RECETTES		0 €
1321	Subv Etat	
16878	prêt autres organismes	

OP 88 - CAUNELLES

DEPENSES		0 €
2031	frais études	
2313	immos en cours	

	RECETTES	0 €
1323	Subv Département	0 €
16878	autres dettes-autres organismes	

OP 93 - PAE rue des PATTES

	DEPENSES	140 000 €
2031	frais études	
2313	immos en cours construction	140 000 €
	RECETTES	0 €
1333	P.A.E.	
2115	terrains nus	

OP 95 - VOIRIE 2008

	DEPENSES	0 €
2033	frais insertion	
2315	immos en cours	
	RECETTES	0 €
1321	Subvention Etat	
1328	Subvention autres organismes	

OP 96 - BATIMENTS 2008

	DEPENSES	0 €
2380	avances	
2313	Immos en cours- constructions	
2135	Installations générales	
	RECETTES	0 €
1321	Etat	
1323	Département	

OP 97 - ENVIRONNEMENT 2008

	DEPENSES	0 €
2031	frais études	
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0 €
192	différence sur réalisation d'immo	
2115	Terrains nus	

OP 98 - MEDIATHEQUE THEODORE MONOD

	DEPENSES	0 €
2031	frais études	
2313	Immos en cours - Constructions	0 €
	RECETTES	0 €
		0 €

		0 €
--	--	-----

OP 99 - AMENAGEMENT de la zone de NAUSSARGUES		
	DEPENSES	0 €
2031	frais études	
2188	autres immo	
	RECETTES	0 €

OP 101 - VOIRIE 2009		
	DEPENSES	0 €
2033	Frais d'insertion	
2318	Immos en cours	
	RECETTES	0 €
1325	groupements de collectivités	0 €

OP 102 - BATIMENT 2009		
	DEPENSES	0 €
21312	bâtiments scolaires	
21318	autres bâtiments	
	RECETTES	0 €
2115	Terrains nus	

OP 103 - DVPT DURABLE 2009		
	DEPENSES	0 €
2031	frais études	
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0 €
		0 €
		0 €

OP 104 - MATERIEL 2010		
	DEPENSES	75 915 €
2031	frais études	
2128	agencements & aménagements	75 915 €
	RECETTES	0 €
192	différence sur réalisation d'immo	
2115	Terrains nus	

OP 105 - VOIRIE 2010		
-----------------------------	--	--

	DEPENSES	487 344 €
2031	frais études	
2313	Immos en cours - Constructions	487 344 €
	RECETTES	0 €
		0 €
		0 €

OP 106 - BATIMENTS 2010

	DEPENSES	187 302 €
2031	frais études	
2313	Immos en cours - Constructions	187 302 €
	RECETTES	0 €

OP 107 - DVPT DURABLE 2010

	DEPENSES	30 000 €
2033	Frais d'insertion	0 €
2318	Immos en cours	30 000 €
	RECETTES	0 €
1325	groupements de collectivités	0 €

OP 108 - CIMETIERE

	DEPENSES	354 223 €
21312	bâtiments scolaires	
21318	autres bâtiments	354 223 €
	RECETTES	0 €
2115	Terrains nus	

OP 109 - VIDEO SURVEILLANCE

	DEPENSES	0 €
2031	frais études	
2128	agencements & aménagements	
	RECETTES	0 €
		0 €
		0 €

RECAPITULATIF	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 963 245 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 963 245 €
SOLDE	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 946 484 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 946 484 €
SOLDE	0
SOLDE GLOBAL	0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (cinq contre).

IV - MEDIATHEQUE Th. MONOD – BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la médiathèque Th. Monod qui peut se résumer ainsi

MEDIATHEQUE Théodore MONOD		
	Libellé	BP
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	233 744 €
011	Charges à caractère général	29 928 €
60611	Eau & Assainissement	
60612	Energie-Electricité	5 000 €
60622	Carburants	
60623	Alimentation	600 €
60628	Autres fournitures non stockées	50 €
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fourniture de petit équipement	150 €
60636	Vêtements de travail	80 €
6064	Fournitures administratives	500 €
6065	livres, disques, cassettes	5 298 €
6067	fournitures scolaires	
6068	Autres matières & fournitures	
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	4 340 €
6122	crédit-bail mobilier	6 600 €
6135	Locations mobilières	
61522	Entretien bâtiments	
61551	Entretien matériel roulant	

61558	entretien autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	3 880 €
616	Primes d'assurance	580 €
6182	Doc.générale & technique	500 €
6184	Vers. Org. Formation	
6188	Autres frais divers	
6225	Indemnités comptable & régisseur	
6226	Honoraires	
6227	frais d'actes, de contentieux	
6228	divers	
6231	Annonces & insertions	
6232	Fêtes & cérémonies	2 000 €
6236	Catalogues & imprimés	
6238	Frais divers de publicité	
6247	transports collectifs	
6251	voyages & déplacements	
6257	réceptions	
6261	Frais affranchissement	100 €
6262	Frais de télécommunications	150 €
6281	Concours divers	
6282	frais de gardiennage	100 €
62848	autres prestations	
6288	autres services	
63512	Taxes foncières	
012	Charges personnel & frais assimilés	80 346 €
6215	frais de remboursement du pers.com. Au budget pal	80 346 €
64832	Fonds de compensation CPA	
65	Autres charges de gestion courante	500 €
6531	indemnités élus	
6532	frais mission des élus	
6533	cotisations retraite des élus	
6535	formation des élus	
6555	contributions CNFPT	
6558	autres dépenses obligatoires	500 €
6574	Subv fonct assoc & pers.privées	
66	Charges financières	23 270 €
66111	intérêts réglés à l'échéance	23 270 €
66112	ICNE rattachés	
6615	Intérêts c/courant, dépôts	
668	autres charges financières	
67	Charges exceptionnelles	700 €
6714	Bourses et prix	700 €
673	titres annulés	
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €

675	valeurs comptables des immo.cédées	
676	différence sur réalisations	
6811	immo.incorporelles & corporelles	
68	Dotation aux amortissements	0 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	
014	Atténuation de produits	0 €
73961	Reversement agglo	
73982	SRU	
023	Virement de la section d'investissement	99 000 €
023	Virement section investissement	99 000 €
002	Résultat reporté	0 €
002	Résultat reporté	

	RECETTES de FONCTIONNEMENT	233 744 €
013	Atténuation de charges	0 €
6419	rembt. Rémun.personnel	
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	2 570 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	2 570 €
7088	Autres produits d'activités annexes	
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €
722	Immobilisations corporelles	
73	Impôts & taxes	0 €
7311	Contributions directes	
7388	autres taxes (terrains devenus constructibles)	
74	Dotations & participations	231 174 €
7474	Participation des communes	231 174 €
7488	Autres attrib & paricip.	0 €
75	Autres produits & gestion courante	0 €
752	Revenus des immeubles	
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	
76	Produits financiers	0 €
762	revenus valeurs mob. Placement	
764	revenus valeurs mob.placement	
77	Produits exceptionnels	0 €
771	dédit & pénalités reçus	
7788	Autres reprises excédents	
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	
79	Transferts de charges	0 €
796	Transferts de charges	0 €
	Chapîtres codifiés	0 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	

	Report résultat d'investissement (L 2311.6)	
--	---	--

INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES

DEPENSES		99 000 €
001	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	99 000 €
16878	autres établissements	
2031	Frais d'études	
2313	immos en cours	
RECETTES		1 184 500 €
001	solde exécution	
021	autofinancement prévisionnel	99 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
1641	emprunt	1 085 500 €
28188	autres immos & amort	

OP 10 - MATERIEL 2010

DEPENSES		80 000 €
2184	meublier	80 000 €
2318	autres immos corporelles	
RECETTES		0 €
1321	Subv Etat	
2111	Terrains nus	

OP 11 - BATIMENTS 2010

DEPENSES		1 005 500 €
21184	Mobilier	
2313	immos en cours construction	1 005 500 €
RECETTES		0 €
1343	PAE	
2115	terrains nus	

RECAPITULATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	233 744 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	233 744 €
SOLDE	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 184 500 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 184 500 €
SOLDE	0
SOLDE GLOBAL	0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (cinq contre).

V - MAISON du PETIT PRINCE – BUDGET ANNEXE - BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur Monsieur OUSSET

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif de la « Maison du Petit Prince » qui peut se résumer ainsi

MAISON DU PETIT PRINCE

	Libellé	BP
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	1 320 322 €
011	Charges à caractère général	152 056 €
60611	Eau & Assainissement	
60612	Energie-Electricité	12 000 €
60622	Carburants	
60623	Alimentation	4 000 €
60628	Autres fournitures non stockées	500 €
60631	Fournitures d'entretien	1 500 €
60632	Fourniture de petit équipement	2 000 €
60636	Vêtements de travail	3 000 €
6064	Fournitures administratives	800 €
6065	livres, disques, cassettes	
6068	Autres matières & fournitures	11 800 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	91 750 €
6122	crédit-bail mobilier	1 680 €
6135	Locations mobilières	
61521	Entretien des terrains	
61522	Entretien bâtiments	
61551	Entretien matériel roulant	
61558	entretien autres biens mobiliers	1 500 €
6156	Maintenance	880 €
616	Primes d'assurance	1 946 €
6182	Doc.générale & technique	1 000 €
6184	Vers. Org. Formation	10 000 €
6188	Autres frais divers	3 500 €
6218	autres personnels extérieurs	
6226	Honoraires	
6227	frais d'actes, de contentieux	
6228	divers	
6231	Annonces & insertions	
6232	Fêtes & cérémonies	2 500 €
6236	Catalogues & imprimés	
6238	Frais divers de publicité	

6247	transports collectifs	
6251	voyages & déplacements	
6257	réceptions	
6261	Frais affranchissement	300 €
6262	Frais de télécommunications	1 000 €
6281	Concours divers	
6282	frais de gardiennage	400 €
62848	autres prestations	
6288	autres services	
63512	Taxes foncières	
012	Charges personnel & frais assimilés	743 709 €
6215	frais de remboursement pers.com. Au budget pal	743 709 €
64832	Fonds de compensation CPA	0 €
65	Autres charges de gestion courante	5 870 €
6531	indemnités élus	
6558	autres dépenses obligatoires	5 870 €
6574	Subv fonct assoc & pers.privées	
66	Charges financières	0 €
66111	intérêts réglés à l'échéance	0 €
66112	ICNE rattachés	0 €
668	autres charges financières	
67	Charges exceptionnelles	0 €
6714	Bourses et prix	
673	titres annulés	
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €
675	valeurs comptables des immo.cédées	
676	différence sur réalisations	
6811	immo.incorporelles & corporelles	
68	Dotation aux amortissements	0 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	
014	Atténuation de produits	0 €
73961	Reversement aggro	
73982	SRU	
023	Virement de la section d'investissement	418 687 €
023	Virement section investissement	418 687 €
002	Résultat reporté	0 €
002	Résultat reporté	

	RECETTES de FONCTIONNEMENT	1 320 322 €
013	Atténuation de charges	0 €
6419	rembt. Rémun.personnel	
70	Produits des services, du domaine & ventes diverses	353 920 €
7011	vente d'eau	

7066	Redev. & droits des serv.sociaux	353 920 €
7088	Autres produits d'activités annexes	
042	Opérations d'ordre entre sections	0 €
722	Immobilisations corporelles	
73	Impôts & taxes	0 €
7311	Contributions directes	
7388	autres taxes (terrains devenus constructibles)	
74	Dotations & participations	966 402 €
7474	Participation des communes	466 505 €
7478	participation autres organismes	499 897 €
75	Autres produits & gestion courante	0 €
752	Revenus des immeubles	
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires	
76	Produits financiers	0 €
762	revenus valeurs mob. Placement	
764	revenus valeurs mob.placement	
77	Produits exceptionnels	0 €
771	dédit & pénalités reçus	
775	produits de cessions d'immo	
7788	Autres reprises excédents	
78	Reprises sur amortissements et provisions	0 €
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels	
7876	Reprises sur prov. Dépréciations exceptionnelles	
79	Transferts de charges	0 €
796	Transferts de charges	0 €
	Chapitres codifiés	0 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	
	Report résultat d'investissement (L 2311.6)	

INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES		
	DEPENSES	0 €
001	solde d'exécution	
1641	capital des emprunts	
275	Dépôts & cautionnements versés	
	RECETTES	416 687 €
001	solde exécution	
021	autofinancement prévisionnel	416 687 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
161	emprunt	
28188	autres immos & amort	

OP 10 - MATERIEL 2010		
	DEPENSES	144 081 €
28184	meublier	144 081 €
2318	autres immos corporelles	
	RECETTES	0 €
1321	Subv Etat	
2111	Terrains nus	

OP11 - BATIMENT MAISON du PETIT PRINCE		
	DEPENSES	272 606 €
1328	autres	
2031	études	
2313	immos en cours construction	272 606 €
	RECETTES	0 €
1321	Etat	
1325	groupements de collectivités	
1328	autres organismes	

RECAPITULATIF		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 320 322 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 320 322 €
	SOLDE	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		416 687 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		416 687 €
	SOLDE	0
	SOLDE GLOBAL	0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages.

VI - CAISSE DES ECOLES – BUDGET PRIMITIF 2010

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du budget primitif 2010 de la caisse des écoles, voté par le conseil d'administration de cette dernière le 24 novembre 2009 qui peut se résumer ainsi

CAISSE des ECOLES

	Libellé	BP
		2 010 €
	DEPENSES de FONCTIONNEMENT	452 862 €
011	Charges à caractère général	90 655 €
60623	alimentation pour les cantines et les colonies de vacances	600 €
60628	autres fournitures non stockées	656 €
6063	fournitures d'entretien et de petit équipement	2 005 €
6064	fournitures administratives	1 682 €
6065	livres, disques, cassettes	656 €
6067	fournitures scolaires	38 808 €
6068	autres matières & fournitures	330 €
611	Prestations de service	0 €
6122	crédit-bail mobilier	9 920 €
6156	Maintenance	10 200 €
6188	Autres frais divers	9 438 €
623	Frais de bals, tombolas et fêtes	13 320 €
624	transports de biens et transports collectifs	0 €
6261	frais d'affranchissement	200 €
6262	frais de télécommunication	2 840 €
012	Charges personnel & frais assimilés	359 207 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	322 715 €
6413	Personnel non titulaire	2 500 €
6413	Personnel non titulaire-Instituteurs	31 292 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	2 700 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000 €
6574	subvention de fonctionnement aux associations	1 000 €
o23	Virement de la section d'investissement	2 000 €
O23	Virement section investissement	2 000 €
002	Résultat reporté	0 €
oo2	Résultat reporté	0 €

	RECETTES de FONCTIONNEMENT	452 862 €
64	Charges de Personnel	0 €
6419	Remboursements sur rémunérations du Personnel	0 €
70	Produits des services du Domaine é ventes diverses	7 040 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires	7 040 €
74	Dotations & participations	445 822 €
7474	Participation commune	445 822 €
	Chapitres codifiés	0 €
oo2	Résultat de fonctionnement reporté	0 €
		0 €

INVESTISSEMENT

MATERIEL & MOBILIER

DEPENSES		2 000 €
001	solde d'exécution	0 €
2184	mobilier	2 000 €
275	Dépôts & cautionnements versés	0 €
RECETTES		2 000 €
001	solde exécution	0 €
021	autofinancement prévisionnel	2 000 €
28188	autres immos & amort	0 €

Surface des 2 groupes scolaires = 5417 M2

RECAPITULATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	452 862 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	452 862 €
SOLDE	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 000 €
SOLDE	0
SOLDE GLOBAL	0

COUT/ENFANT

693 €

VII - COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER : ADOPTION DU RAPPORT

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Conformément à l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 qui organise la procédure d'évaluation des transferts de charges entre les communes et les EPCI à fiscalité propre dans le cadre du régime de la Taxe Professionnelle Unique dont la procédure est codifiée au Code Général des Impôts (article 1609 nonies C IV), la Communauté d'Agglomération de Montpellier a mis en place par délibération N°4693 en date du 24 juin 2002 la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Le projet de rapport 2009, a été soumis à la commission lors de la séance du 15 décembre 2009 qui en a débattu et l'a approuvé à l'unanimité.

Le rapport 2009 établit, commune par commune, le montant définitif de l'attribution de compensation 2009 ainsi que le montant provisoire de l'attribution de compensation 2010.

Le Président de la commission a remis au Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier le rapport approuvé par la commission le 15 décembre 2009.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a saisi les Conseils Municipaux des communes membres, afin que ceux-ci se prononcent sur le rapport 2009 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

L'approbation de ce rapport est soumise aux conditions habituelles de majorité qualifiée des conseils municipaux (2/3 des conseils municipaux représentant plus de 50% de la population ou 50% des conseils municipaux représentant plus de 2/3 de la population) prévues par l'article L.5211-5 II du C.G.C.T.

Une fois ce rapport approuvé, le montant des attributions de compensation est fixé définitivement pour 2009 et provisoirement pour 2010 au regard des transferts de charges réalisés.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le rapport 2009 de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges qui fait ressortir :

- une attribution de compensation pour 2009 de - 99 444,04 €
- une attribution de compensation provisoire pour 2010 de - 99 444,04 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (cinq contre).

VIII - BILAN DES MARCHES PUBLICS 2009

Rapporteur : Monsieur BOUSSEREN

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du récapitulatif des marchés passés en 2009.

Le Conseil municipal prend acte.

IX - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE 2009

Rapporteur : Monsieur COMBE

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 qui prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, la Commune doit se prononcer sur son bilan 2009.

ACQUISITIONS

Parcelle	Numéro	Superficie en m²	Vendeur
BN	628	00ha 03a 00ca	Eiffage Immobilier
BN	629	00ha 03a 37ca	Eiffage Immobilier
BN	632	00ha 00a 77ca	Eiffage Immobilier
BL	250	00ha 00a 16ca	Eiffage Immobilier
BN	659	00ha 00a 23 ca	SNC DELTOUR
BN	660	00ha 00a 02ca	SNC DELTOUR
BN	657	00ha 00a 04ca	SNC DELTOUR

CESSIONS

Parcelle	Numéro	Superficie en m ²	Acquéreur
BM	548	00ha 10a 49ca	Résidence « La Cyprière »
BM	553	00ha 03 a 88ca	Résidence « La Cyprière »
BL	272	00ha 01a 60ca	Monsieur et Madame MOLINIER
BN	662	00ha 03a 40ca	SNC DELTOUR
BN	663	00ha 03a 33 ca	SNC DELTOUR

Le Conseil municipal prend acte.

X - AVENANTS TRAVAUX - « Construction d'un centre multi accueil de la petite enfance »

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé au Conseil municipal que par délibération n° 58 en date du 27/06/2008, il a autorisé Madame le Maire à signer le marché négocié des lots et tout acte s'y rapportant pour le marché «construction d'un centre multi accueil de la petite enfance».

Par délibération n°25 en date du 06/04/2009 le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot 2 ETS FOUGASSE et l'avenant n°1 du lot 3 ETS CECCOTTI.

Par délibération n° 87 en date du 14/12/2009 le Conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant de prolongation de délai.

Compte tenu des aléas techniques et aux adaptations nécessaires à la poursuite du chantier, à la demande du maître d'ouvrage, certaines prestations complémentaires doivent être réalisées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 janvier 2010 et a émis un avis favorable :

- à l'avenant n° 3 du lot 2 attribué à l'entreprise FOUGASSE d'un montant de 4429 € H.T, qui a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires.
- à l'avenant n° 3 du lot 3 attribué à l'entreprise CECCOTTI d'un montant de 5000 € H.T.
- à l'avenant n° 2 du lot 6 attribué à l'entreprise CARDONNET d'un montant de 1452 € H.T.
- à l'avenant n° 2 du lot 10 attribué à l'entreprise JC DEBAILLES d'un montant de 7709,73 € H.T.
- à l'avenant n° 2 du lot 11 attribué à l'entreprise CARDONNET d'un montant de 5521 € H.T.
- à l'avenant n° 2 du lot 12 attribué à l'entreprise ATELIER SAINT LUC d'un montant de 6600 € H.T.
- à l'avenant n° 2 du lot 14 attribué à l'entreprise SANITHERMIC moins value – 3301,60 € H.T.

Le montant initial du marché du lot 2 VRD attribué à FOUGASSE TP d'un montant 286989,12 € H.T porté par avenant n° 1 à 300 984,12 € H.T. est porté par avenant n°2 à 305 413,12 € H.T.

Le montant initial du marché du lot 3 GROS ŒUVRE attribué à CECOTTI d'un montant de 1 114 908,20 € H.T. porté par avenant n° 1 à 1 123 490,13 € H.T. est porté par avenant n° 2 à 1 128 536,13 € H.T.

Le montant initial du marché du lot 6 Charpente couverture – bardage bois attribué à CARDONNET d'un montant de 108 920 € H.T. est porté par avenant n° 1 à 110 372 € H.T.

Le montant initial du marché du lot 10 menuiseries aluminium métallerie attribué à JC DEBAILLES d'un montant de 216 306,12 € H.T. est porté par avenant n° 1 à 224 015,85 € H.T.

Le montant initial du marché du lot 11 Menuiseries intérieures attribué à CARDONNET d'un montant de 121 000 € H.T. est porté par avenant à 126 521 € H.T.

Le montant initial du marché du lot 12 peinture attribué à l'Atelier Saint Luc d'un montant de 29 905,61 € H.T. est porté par avenant à 36 505,61 € H.T.

Le montant initial du marché du lot 14 chauffage rafraichissement VMC plomberie attribué à SANITHERMIC d'un montant de 241 886,96 € H.T. est porté par avenant à 238 585,36 € H.T.

Il est proposé au Conseil municipal :

- à d'approuver les avenants présentés
- à d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces avenants.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

XI - THERMES de JUVIGNAC – Compromis de vente

Rapporteur : Monsieur ALLOUCHE

Par délibérations des 29 juin et 28 septembre 2009, le conseil avait adopté le compromis de vente avec la Compagnie d'Etudes et de Transactions (CETIM) pour la réalisation du projet des Thermes.

Depuis, un accord est intervenu entre la Compagnie d'Etudes et de Transaction (CETIM) et le Groupe MALESHERBES Promotion quant au transfert du permis de construire.

Des modifications doivent donc être apportées au compromis de vente signé le 30 juin 2009, à savoir

1. L'identification des biens vendus et le prix de vente mentionnés dans le compromis sus-énoncé sont inchangés
2. La société CETIM s'engage à verser à la Commune de Juvignac une avance sur paiement du prix de vente de 15 000 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2010
 - Cette avance sera déductible du prix de vente
 - Elle cessera d'être versée dans l'hypothèse où la société Malesherbes Promotion revendique en justice un titre sur le bien objet du compromis ou conteste en justice le titre de la société CETIM sur ce bien.
 - Si du fait de la Commune, la vente ne peut se réaliser, la commune remboursera à la Société CETIM la partie du prix payé d'avance
 - Si du fait de la CETIM, la vente ne peut se réaliser, les sommes reçues par la commune au titre d'avance sur paiement, seront réputées définitivement acquises par la commune
3. La commune renonce à la clause « Dépôt de garantie-caution » selon laquelle le montant du dépôt de garantie est fixé à 250 000 € et ce dépôt est garanti par la remise au notaire chargé de la vente d'un engagement de caution solidaire d'un établissement financier
4. Dans l'hypothèse où la société CETIM devrait déposer une déclaration préalable et/ou une demande de permis de construire, la date de dépôt de cette déclaration et/ou de cette demande est prorogée au 30 juin

2010 ; dans cette hypothèse, la date de signature de l'acte authentique est au plus tard le 31 décembre 2010

5. La CETIM s'engage à régler à la Commune de Juvignac la taxe locale d'équipement due au titre du permis de construire n° 123 07 M 0070 délivré le 28/02/2008 au groupe Malesherbes promotion aux conditions suivantes :
- 330 670 € dans les 6 mois suivants la date de transfert du permis de construire
 - Le solde à l'échéance normale du permis de construire initial soit le 28 février 2011.

Le Conseil municipal est invité :

- A adopter les modifications au compromis de vente repris ci-dessous
- A autoriser Mme le Maire à signer le compromis de vente modificatif à intervenir

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur ALLOUCHE à la majorité (cinq contre).

Madame le Maire lève la séance à 20h00

La Secrétaire de Séance



Amélie VAN ELST

Le Maire



Danièle ANTOINE SANTONJA